

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 35 (1964)

Heft: 8

Vorwort: Honneur au génie inventif

Autor: Association pour la défense des intérêts du Jura

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PD4

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXVe ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 8 Août 1964

SOMMAIRE

Honneur au génie inventif — Liste des lauréats 1964
Liste des voyageurs qui, au cours des siècles, ont traversé le Jura et la région de Bienne
Marché du travail — Chronique économique

Honneur au génie inventif

C'est en 1914 que Jean Burri, à Moutier, décidait de créer, de toutes pièces, un atelier de décolletages et de mécanique. On sait, malgré les vicissitudes, le développement extraordinaire qu'a pris cette entreprise à laquelle les épreuves n'ont pas été épargnées.

En l'espace d'un mois à peine, à la fin de 1962, Burri S. A. était dépouillée de son directeur général et de deux précieux collaborateurs.

Aujourd'hui, sous la direction de Mme Werner Burri, l'entreprise, à l'occasion de la célébration de son cinquantenaire, est équipée au diapason des exigences techniques actuelles et a conquis le titre de spécialiste du décolletage et de la pièce à façon.

Elle illustre bien le génie inventif auquel M. René Steiner, président de l'ADIJ, rendait hommage lorsque, à Saint-Ursanne, il s'adressait aux jeunes apprentis méritants du Jura.

Récemment a paru une étude de l'Institut français de la propriété industrielle. Elle nous apprend que, parmi les vingt-trois pays principaux qui ont adhéré à la Convention de Paris de 1883 sur la propriété industrielle, la Suisse arrive bonne première en 1961, avec une sensible avance sur l'Allemagne, la Suède, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et la France dans la proportion des brevets délivrés par habitant.

Cette proportion donne le potentiel inventif d'un pays. On peut en déduire que le progrès scientifique et technique n'est pas réservé aux seules grandes puissances et que le génie inventif des Suisses est finalement l'un des piliers de notre prospérité nationale.

En 1961, sur 100 000 habitants, étrangers compris, les Suisses ont déposé 87 brevets, les Allemands 63, les Suédois 50, les Anglais 42, les Australiens 41, les Autrichiens 40, les Japonais 40, les Américains (USA) 35 et les Français 33.

Il n'y a pas de gloire à tirer de ces chiffres comparatifs, au contraire, nous devons nous rendre compte que, si nous sommes en tête de liste, nous le devons au travail des générations qui nous ont pré-

cédés, à nos institutions aussi, à la paix dont nous jouissons depuis longtemps. Et nous avons à transmettre, à la génération qui suivra la nôtre, un héritage, que seule la fidélité aux vertus de nos ancêtres pourra sauvegarder.

Le génie inventif n'est pas l'apanage exclusif des polytechniciens. Il est assez largement répandu dans tous les milieux de l'industrie et de l'artisanat. On le trouve du haut en bas de l'échelle, chez l'ingénieur, le technicien, le contremaître et l'ouvrier qualifié.

Il a besoin, pour s'épanouir, d'un peu de génie et d'une solide formation professionnelle.

Une autre qualité du peuple suisse, qui a contribué à son développement économique, c'est l'amour du travail bien fait, la recherche de la perfection et des formes artistiques. Cette qualité, vieille de plusieurs générations, doit être sauvegardée, quelle que soit la conjoncture et ses effets néfastes lorsqu'elle plafonne comme aujourd'hui.

Le génie inventif et la recherche du travail bien fait présupposent, chez l'individu, qu'il soit ouvrier, contremaître, technicien, ingénieur, chef d'entreprise, l'amour du métier, sa parfaite connaissance, sa maîtrise.

C'est pourquoi l'ADIJ, consciente que le Jura de demain doit faire honneur à celui d'hier, dans le domaine de la production industrielle et artisanale, encourage, depuis plusieurs années, les apprentissages et honore ceux de ses apprentis qui ont particulièrement bien réussi leurs examens. C'est pourquoi aussi elle se plaît à féliciter les industries qui, se modernisant sans cesse, grâce à la conscience professionnelle et aux connaissances de ceux qu'elles emploient, contribuent à porter haut le flambeau jurassien.

ADIJ.

